

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal

62/2011-2016 Service infrastructures et travaux
Crédit de construction : collecteur EC Crésentine,
Alouette, Ferrage, A1 Sorge

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 26 août 2014 à 19h30 dans la salle de conférence 1 du bâtiment administratif.

Elle était composée de

M.	Marc-Henri	Tavel	CDC
M.	Jean-François	Thévoz	CDC (Rapporteur)
M.	Patrick	Martin	CDC (Président)
M.	John	Brenn	ROLC
M.	Marco	Garofano	ROLC
M.	Claude	Paillard	ROLC
Mme	Christine	Vaudenay	PS

La Municipalité était représentée par Mme Nathalie Jaton, municipale, et M. Francis Toledano, chef de service, que nous remercions de leur présence, de leurs explications détaillées, ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Objet du préavis

Le préavis 62/2011-2016 concerne l'octroi d'un crédit de construction de CHF 1'430'000.- destiné à la réalisation du « collecteur EC Crésentine, Alouette, Ferrage, A1 Sorge (mesure PGEE no 1) ».

Préambule

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) communal a été validé par le canton en 2008. La mesure PGEE no 1 concernait initialement le dimensionnement du collecteur EC de la zone du complexe sportif de la Ruayre, entre le chemin de la Crésentine et le chemin des Alouettes.

L'analyse de l'écoulement des eaux de pluies et de ruissellement de ce secteur a amené à étudier l'écoulement de toute la zone située dans le périmètre délimité par la Sorge, la route du Timonet et l'autoroute.

Par ailleurs, il est apparu également que les eaux de ruissellement provenant principalement de la zone agricole avaient provoqué plusieurs fois des inondations dans le quartier de villas situé en amont de la Crésentine,

En résumé, ces analyses ont permis d'établir que le collecteur EC du complexe sportif n'avait pas besoin d'être agrandi tant que ce dernier n'était pas réaménagé. Cependant, il s'est avéré que le PGEE avait sous-estimé l'apport en eaux de la zone agricole et des raccordements de la route cantonale et de l'autoroute sur nos collecteurs communaux. Des travaux provisoires ont dû être effectués afin d'éviter de nouvelles inondations du quartier de la Crésentine.

Mesures étudiées

Deux variantes ont été étudiées par le bureau RIBI. La première consistait à remplacer le collecteur EC circulant dans la zone d'habitation sise entre la route du Timonet et la Sorge. En raison des risques liés aux travaux dans une zone construite, ainsi qu'aux nombreux désagréments qu'auraient subi les habitants, cette variante a été abandonnée.

La deuxième variante, qui a été retenue avec l'accord de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) et de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes du canton de Vaud (DGMR) consiste à créer un nouveau collecteur EC qui passera entre la zone agricole et la zone d'habitation de la Crésentine puis se dirigera vers la Sorge.

Ainsi, toutes les eaux de ruissellement de l'autoroute, de la route cantonale et de la zone agricole seront déversées dans ce nouveau collecteur.

Les eaux claires provenant de la zone d'habitation et de la partie attenante de la route cantonale continueront quant à elles de passer par le collecteur actuel. Celui-ci verra son débit diminuer de 60 à 80 %.

Descriptif des travaux

Le nouveau collecteur, d'une longueur de 550 mètres, aura un diamètre variant de DN 600 à DN 1000 mm selon les tronçons. Il tiendra compte de la topographie, des infrastructures existantes ainsi que de l'environnement.

Le dernier tronçon dans la forêt en direction de la Sorge a été défini après concertation avec des représentants de la Direction Générale de l'Environnement. Ainsi, le nouveau collecteur rejoindra celui provenant des terrains de la zone sportive. Seul un petit filet d'eau subsistera dans l'ancien canal afin de conserver son aspect bucolique. Le surplus partira dans la nouvelle canalisation qui sera à l'air libre sur les 15 à 20 derniers mètres de son parcours, juste avant de se jeter dans la Sorge.

Diverses chambres seront érigées tout au long du parcours du nouveau collecteur afin de canaliser les grosses crues.

Des travaux de sécurisation seront encore effectués afin de canaliser les eaux et boues de ruissellement de la zone agricole. Ainsi, des caniveaux seront posés sur la route de Crésentine provenant de la Ruayre.

La durée des travaux est estimée entre 6 et 8 mois.

Enquête publique

Une mise à l'enquête publique a d'ores et déjà été effectuée. Deux services cantonaux ont demandé des précisions ou des assurances sur la manière dont seront effectués les travaux. Lorsque ce préavis sera mis en votation, ces points seront très certainement réglés.

Financement

A l'exception des travaux de sécurisation sur la route de Crésentine qui seront entièrement à la charge de la Commune, les coûts de mise en place du nouveau collecteur seront répartis entre l'OFROU, le Canton et la Commune, selon une clé basée sur les différents débits par surfaces. On admet que respectivement 98 % des eaux tombées sur les routes et 15 % dans les zones agricoles sont recueillies dans les canalisations.

Les coûts totaux des travaux se monteront à CHF 1'430'000.-. Comme déjà indiqué plus avant, la Confédération et le Canton en payeront une partie, soit près de CHF 506'000.-. Par ailleurs, notre part de TVA, calculée dans ce préavis, nous sera remboursée plus tard. Elle sera portée sur un compte de recettes.

Frais d'entretien

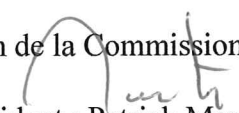
Les coûts d'entretien seront partagés avec la Confédération et le Canton, selon la clé de répartition indiquée plus avant. Le prix moyen est estimé à Fr. 4'125.- annuellement sur une période de 30 ans.

Prise de position de la Commission

Convaincue de la nécessité d'entreprendre ces travaux, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis no 62/2011-2016 Service infrastructures et travaux. Crédit de construction : collecteur EC Crésentine, Alouette, Ferrage, A1 Sorge.

Crissier, le 3 septembre 2014

Au nom de la Commission


Le Président : Patrick Martin